



Ivry sur Seine, le 17 janvier 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

La médecine scolaire : incontournable pour refonder l'éducation prioritaire

Comment concevoir une politique d'éducation prioritaire sans médecin ! La pénurie de médecins de l'éducation nationale n'est pas une fatalité : des centaines d'emplois de médecins avaient été ces dernières années supprimés par les rectorats. Il s'agit de reconstituer un vivier, d'assurer des perspectives de carrière aux médecins en poste dont la revalorisation théorique de 2012 ne devait être que la première étape.

La santé des élèves est un enjeu majeur pour l'école: la réussite éducative est liée à la prise en considération de l'état de santé de l'élève, de même que l'on sait que l'espérance de vie est augmentée avec le niveau d'éducation.

La loi d'orientation et de refondation de l'école de la République, prévoit un parcours de santé de l'élève de la maternelle au lycée qui comprend des actions de prévention et d'information, des visites médicales et des dépistages obligatoires. Si toute la communauté éducative est concernée, **le médecin est un acteur essentiel de ce parcours. Le recours possible tant pour l'élève, que pour les parents et les enseignants à un médecin de l'éducation nationale est fondamental pour répondre aux besoins des élèves les plus en difficultés dont nombre d'entre eux sont en zone prioritaire.** Qu'il s'agisse de troubles de l'apprentissage, de handicap, de pathologie physique ou mentale, le diagnostic doit être précoce. Les difficultés scolaires ou d'apprentissage méritent que l'on s'interroge sur l'étiologie. Souvent d'origine plurifactorielle et complexe avec l'avancée de la scolarité, il apparaît tout à fait pertinent, de proposer une approche interprofessionnelle dont l'examen médical doit faire partie. Mieux comprendre les signes, c'est pouvoir proposer des aménagements scolaires adaptés, proposer des orientations relevant du soin, et c'est aussi prévenir le décrochage scolaire.

L'éducation à la santé a pour objectif de rendre les jeunes "acteurs" dans leurs choix de santé. Elle permet un travail sur la construction individuelle et sociale de la personne, ainsi que sur la relation aux autres, dans le respect mutuel. La participation, chacun dans son domaine de compétence, de l'ensemble des membres de la communauté éducative permet des « portes d'entrées » variées et complémentaires. Le médecin de l'éducation nationale formé en santé publique a pour mission d'œuvrer en faveur de l'éducation à la santé dans une démarche de projet territorial avec les établissements mais aussi de soutien à la formation des enseignants. Il est évident que le public des zones d'éducation prioritaire doit bénéficier d'éducation à la santé.

La médecine scolaire offre un accès gratuit à un médecin pour tous les élèves, y compris aux plus vulnérables et à ceux qui n'ont pas l'habitude de consulter. Elle réduit les inégalités sociales de santé. Il est urgent de ne pas l'oublier dans un plan sur l'éducation prioritaire.

CONTACT : Dr Corinne VAILLANT, Secrétaire générale
Syndicat national des médecins scolaires et universitaires UNSA Education
87 bis avenue Georges Gosnat- 94 853 Ivry sur Seine Cedex
Tél: 01 58 46 14 80/ 06 81 50 36 05
snmsu@unsa-education.org